

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

Le six décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : entre 11 et 13 (cf. ci-dessous)

Nombre de conseillers ayant donné procuration :

Nombre de votants : entre 13 et 15 (cf. ci-dessous)

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoint, Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, M. Marc LUCAS, Mme Laure SAINTE-LUCE, M. Pierre STACHOWICZ, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Conseillers municipaux.

Mme Brigitte TRIBAUDEAU ayant rejoint la séance à compter de la délibération relative aux tarifs communaux 2022.

M. Jonathan DEBAUD ayant rejoint la séance à compter de la délibération relative à la convention de financement d'une clôture.

Absents excusés :

M. Jean-Daniel DEBART ayant donné pouvoir à M. Yvan DUMONTEUIL

Mme Céline SERVANT ayant donné pouvoir à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Patrick ROSSIGNOL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Marché public d'assurance 2022/2026

M. le Maire expose que le marché quinquennal d'assurances en cours (IARD et risques statutaires) se termine le 31 décembre 2021.

Par conséquent, avec l'appui du cabinet Audit Assurances, une nouvelle consultation a été lancée pour la période 2022-2027 pour les lots suivants :

Un marché IARD

- Lot 1 : responsabilité civile et risques annexes
- Lot 2 : protection juridique – personne morale
- Lot 3 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 4 : flotte automobile
- Lot 5 : protection fonctionnelle

Un marché risques statutaires

Le Conseil Municipal a été destinataire du rapport d'analyse des offres établi à l'issue de l'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'attribution des lots suivants et autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement et à les notifier :

Lots	Attributaires
IARD - lot 1 – RC et risques annexes	SMACL Assurances
IARD - lot 2 – Protection juridique personne morale	CFDP Assurances – Courtier Sarre et Moselle SA
IARD - lot 3 – Dommages aux biens et risques annexes	VHV – Courtier Pilliot Assurances
IARD - lot 4 – Flotte automobile et risques annexes	SMACL Assurances
IARD - lot 5 – Protection fonctionnelle	SMACL Assurances
Risques statutaires	SMACL Assurances

Pôle artistique : demandes de subventions

Compte tenu des éléments tardifs portés à la connaissance du Maire et du Conseil Municipal, il est unanimement décidé de travailler à nouveau ce dossier en commission et de reporter la délibération.

Mme Tribaudeau rejoint la séance.

Tarifs communaux 2022

M. le Maire rappelle que les tarifs communaux 2020, délibérés en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019, sont inchangés depuis lors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022.

FOYER COMMUNAL : tarifs inchangés

Public	Tarifs 2022 (En €)	Caution 2022 (En €)
Jeunes – 25 ans	110	110
Adulte pour 24h	220	220
Adultes pour 48h	330	330

Public hors commune pour 48 h	800	800
--------------------------------------	-----	-----

TABLES RONDES : 8 € la table

CHAISES : 2 € la chaise neuve

Il reste convenu que les autres tables et chaises restent mises à disposition gratuitement.

CANTINE GARDERIE

	Tarifs 2022 (En €)
Repas jusqu'à 2 enfants	2,40
Repas à partir du 3ème enfant	2,20
Repas instituteur	4,80
<u>Garderie</u>	
Garderie (matin et soir de 16h30 à 17h30)	<u>1,60</u>
Garderie (soir de 17 h 30 à 18 h 30)	<u>0,95</u>

CIMETIERE

Prestations	Tarifs 2022 (En €)
<u>Acquisitions</u>	
Concession perpétuelle	70/m ²
Concession trentenaire	50/m ²
Case columbarium 15 ans	370
Case columbarium 30 ans	750
Case columbarium 50 ans	1080

Marché : tarif inchangé

Le tarif de droit de place est fixé à 1,50 € le mètre linéaire

Photocopies et fax : tarifs inchangés

A4 blanc et noir : 30 centimes ; A4 couleur : 50 centimes ; A3 blanc et noir : 60 centimes ; A3 couleur : 1 € ; Fax : 1 €

M. Debaud rejoint la séance.

Convention de financement d'une clôture

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de M. Combaldieu, une clôture a été édiflée entre le terrain de ce dernier et la parcelle communale à proximité du cabinet de kinésithérapie.

Il a été convenu que le coût des travaux serait partagé à égalité entre les deux parties. La pose de la clôture a été effectuée par une entreprise pour un montant de 1 140 € TTC, et la Commune s'est acquittée de la facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide l'accord avec M. Combaldieu et accepte que celui-ci reverse la somme de 540 €.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1er janvier 2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 26 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget 2022 de la commune ;

Expropriation dans le cadre d'un aménagement de carrefour et recalibrage sur la RD 936

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la RD 936 entre Sallebœuf et Saint Pey d'Armens, une procédure d'expropriation a été initiée par le Conseil Départemental.

La Commune de Saint Sulpice de Faleyrens est expropriée d'une partie de la parcelle, anciennement cadastrée ZM223, pour une surface de 7 m².

Après avoir pris connaissance de l'acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation en date du 18 juin 2020 et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, M. le Maire à signer cet acte d'adhésion et à le notifier.

Point sur les Commissions

Finances

La trésorerie à ce jour s'élève à 391 046,10 €.

M. le Maire fait part d'une communication du SDEEG : malgré le groupement de commandes d'achat d'énergies, les éléments conjoncturels ont conduit depuis le début de 2021 à une augmentation sans précédent des marchés de l'énergie pour 2022 : de 16 à plus de 60 €/MWh pour le gaz naturel et de 50 à plus de 150 €/MWh pour l'électricité base.

Personnel :

M. Sabre fait part de l'état d'avancement du dossier « santé et sécurité au travail ». Le document unique a été élaboré et sera présenté aux agents en janvier 2022. Il rappelle qu'il s'agit d'un document obligatoire qui répertorie les risques au travail dans chaque service et les actions correctives à mettre en œuvre.

Par ailleurs, les différents registres de sécurité et de santé au travail ont aussi été mis en œuvre.

M. Lucas rappelle que ce travail a été rendu possible, suite à la délibération validant la convention d'accompagnement par le CDG33, qui avait fait débat.

Communication/Jeunesse/Culture :

M. Lucas informe ses collègues que le système de vidéosurveillance est complètement installé ; la déclaration d'installation a été effectuée auprès de la Préfecture le 3 décembre 2021. La qualité des images est très bonne. Les panneaux d'information du public ont été installés et le système est donc désormais totalement opérationnel.

Il expose par ailleurs que la mise en œuvre du RGPD a aussi bien avancé. Les fichiers élaborés par la Mairie ont été soumis au contrôle du délégué à la protection des données de Gironde Numérique. Ils sont désormais consultables et exploitables sur un site mis à disposition par cet organisme. Il ne reste plus qu'à affiner les dernières données et à tenir régulièrement les fiches à jour.

Il précise que le RGPD du CCAS doit être géré indépendamment de celui de la Commune. Il conviendra donc de mettre en œuvre une procédure équivalente, avec, notamment, la nomination d'un délégué à la protection des données mais sans l'appui de Gironde Numérique dont la prestation serait payante.

Urbanisme

Mme Rossignol-Xans confirme que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil Municipal, faute de dossiers conséquents. Elle relate quelques informations liées aux dossiers en cours.

Un arrêté portant mise à jour du PLUi a été signé par le président de la CDC le 7 octobre 2021 : il s'agit d'inscrire l'église St Antoine de Branne dans les servitudes d'utilité publique

Voirie/Réseaux

M. Gadrat indique que :

- Le programme de voirie 2021 a été réceptionné.
- Les travaux de réfection de la chaussée au lieu-dit Les grands Bigaroux ont été menés à bien par le CRD, passage piétons inclus.

- La journée de présentation d'une machine à broyer les déchets verts, s'est bien passée, malgré une fréquentation relativement faible. Ce matériel va être acheté par la CDC puis mutualisé.
- La campagne de faucardage se poursuit, malgré des interruptions régulières de l'agent en charge de ces travaux, appelé à intervenir sur d'autres chantiers urgents.
- Les travaux d'évacuation des eaux pluviales du lotissement des Jardins d'Iris sont effectués
- Une déviation a été mise en place au niveau du futur tourne à gauche sur la RD 936
- On relève sur l'ensemble de la Commune une multiplication de poteaux destinés au déploiement de la fibre, puisqu'Orange ne peut utiliser les poteaux électriques. C'est disgracieux. Une solution a pu être trouvée pour le lieu-dit Mondou et une étude est en cours pour Mauvinon.
- Les poteaux de moyenne tension, devenus inutiles au milieu de la Palus, ont enfin été retirés.

Bâtiments

M. Gadrat indique que :

- La réfection du logement locatif de l'école est en cours ; elle est effectuée par les services communaux en grande partie, l'électricité étant confiée à une entreprise.
- L'entreprise Simonet vient de se désister du chantier de mise aux normes du tableau électrique de l'école. On ne peut que regretter cette décision unilatérale de cette entreprise qui compromet l'avancée de ce chantier important et urgent.
- Les travaux de construction du tennis couvert devraient reprendre le 15 décembre
- En ce qui concerne le terrain de pétanque, l'entreprise devrait intervenir début janvier 2022. En attendant, elle déposera le granulat derrière le foyer.

M. le Maire a fait réaliser un devis pour l'extension du colombarium (probablement à budgétiser en 2022).

Ecole

Les portes du restaurant scolaire ont été remplacées ; manquent les rideaux.

M. le Maire demande qu'un élu participe à la journée sur le plan d'action alimentaire.

Deux classes ont été fermées récemment en raison de la Covid. M. Debaud explique la complexité de mettre en œuvre les tests dans les écoles.

M. le Maire a prochainement rendez-vous avec l'inspecteur d'Académie pour travailler sur la carte scolaire 2022-2023.

Vie associative – Fêtes et cérémonies

M. Stachowicz donne un compte-rendu du Téléthon qui s'est bien déroulé malgré une fréquentation moyenne du loto. Il relève une importante mobilisation des associations en termes de dons, et un fort investissement de l'Etoile d'argent, de Mme Tribaudeau et de M. Serres pour l'organisation.

M. le Maire félicite et remercie tous les bénévoles qui se sont ainsi mobilisés.

Il évoque le problème de nettoyage du foyer à l'issue de la manifestation. Une solution différente sera étudiée pour l'édition 2022.

M. Stachowicz présente la programmation du marché de Noël. Tout est organisé avec les exposants, les associations, les bénévoles et le service technique communal.

L'arbre de Noël, actuellement placé à la médiathèque sera transféré à l'église le vendredi soir, veille du marché.

Sport

M. Debaud rappelle que le Téléthon nécessite un énorme travail de préparation et remercie encore tous ceux qui se sont investis. Des points seront à retravailler pour 2022, au vu de l'expérience de cette année.

Le filet a été mis en place sur le petit terrain de football et les membres du club sont satisfaits.

Des contacts ont été pris avec des fournisseurs d'agrès de plein air ; une réflexion va être menée pour une inscription à un prochain budget.

Action sociale – logement social

Mme Camut donne un compte-rendu de l'occupation des logements de la résidence autonomie et des récents mouvements de résidents.

De nouvelles campagnes de vaccinations sont organisées, notamment à Saint Sulpice de Faleyrens le 7 décembre (224 doses) et le 17 décembre. D'autres dates sont à prévoir à saint Sulpice et dans d'autres communes de la CDC.

La décision de maintenir le repas des résidents de la résidence autonomie, prévu pour le 15 décembre, sera prise après les annonces gouvernementales de ce jour.

Développement durable :

M. Stachowicz a remarqué, lors du téléthon, qu'il y a trop d'utilisation de matériels en plastique (bols pour la soupe ...). Il va travailler sur le sujet.

Il s'est engagé à retourner au SMICVAL, avant la fin de l'année, un questionnaire relatif à la mise en œuvre de l'engagement sur le zéro plastique pris par la Commune en 2019. Mme Guillot va l'accompagner sur ce dossier

Actions solidarité et initiatives citoyennes :

M. Stachowicz regrette de n'avoir encore aucune candidature pour la bourse au permis de conduire.

Questions diverses :

Dates :

7/12 : réunion de chantier Les Jardins d'Iris

8/12 : Commission bâtiments

11/01 2022 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.